Jean Zay, mon père

Hélène Mouchard-Zay, la présidente du Cercil (Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement du Loiret) évoque la mémoire de l'ancien ministre Jean Zay, assassiné par la Milice en 1944, dont on vient de rééditer l'ouvrage écrit durant sa captivité.

Député du Loiret, conseiller général du canton d'Orléans-Nord-Est, plusieurs fois ministre (et notamment du gouvernement du Front populaire avec le portefeuille de l'Education nationale et des Beaux-Arts), Jean Zay fut abattu par trois miliciens, le 20 juin 1944, dans les sous-bois de Molles, un village de l'Allier. Cet homme, qui créa le Festival de Cannes et dessina les contours de la future Ecole Nationale d'administration, n'avait pas quarante ans. Hélène Mouchard-Zay, l'une de ses deux filles, professeur de lettres à la retraite, ancienne élue de l'équipe de Jean-Pierre Sueur, et fondatrice, en 1991, du Cercil, n'avait que quatre ans à sa mort. « *Je suis née dix jours après son arrestation, en 1940. Je l'ai connu, mais pas assez pour avoir des souvenirs.* », regrette-t-elle.

Condamné à la déportation à l'Ile du Diable

Avec la réédition de *Souvenirs et solitude**, l'ouvrage que son père rédigea pendant sa captivité dans sa cellule de Riom, dans le Puy-de-Dôme, Hélène Mouchard-Zay dresse le portrait d'un homme qui « *connut une vie politique très dense mais qui conjugait autour de lui plusieurs haines : une haine politique (le Front populaire) et une haine antisémite. Mon père, arrêté en juillet 1940, fut l'une des premières victimes du régime de Vichy qui le fit passer pour un déserteur et un traître, alors qu'à la déclaration de guerre, il s'engagea sous les drapeaux et qu'il était très anti-munichois.* »

Né à Orléans en 1904, Jean Zay fut élu député du Loiret à 27 ans et devint ministre à 32 ans. Il n'avait pas 40 ans quand il fut abattu par la Milice en 1944, trois semaines après le débarquement en Normandie.

Jean Zay fut, en effet, arrêté au Maroc après qu'il ait quitté la France à bord du « Massilia », un paquebot affrété pour constituer un gouvernement en exil et continuer la lutte contre l'envahisseur. A son bord, se trouvaient un certain nombre d'intellectuels et d'hommes politiques parmi lesquels Edouard Daladier, Pierre Mendès France, Georges Mandel (lui aussi assassiné par la Milice en juillet 1944). Arrêtés, rapatriés en métropole, la plupart d'entre eux furent jugés et condamnés pour « désertion ». Après cette parodie de procès, Jean Zay écopa d'une condamnation à la déportation à l'Ile du Diable, en Guyane, celle la même où avait été détenu un certain capitaine Dreyfus. « *Une certaine forme de revanche* », juge Hélène Mouchard-Zay.

Les feuillets de *Souvenirs et solitude*, écrit entre le 6 décembre 1940 et le 7 octobre 1943, sortaient clandestinement de la prison de Riom et étaient collectés par Madeleine, sa femme, qui avait obtenu un droit de visite. « *Certains étaient cachés dans le fond de mon landau* », s'amuse sa fille. Dans ces pages, Jean Zay mêle son quotidien de prisonnier aux réflexions de l'homme d'Etat. « *Dans ce livre, mon père, convaincu qu'il sera libéré et réhabilité, a la préoccupation de l'après, on a l'impression qu'il s'y préparait*, souligne sa fille. *Il pense à l'avenir, à ce qu'il faudra faire et améliorer quand la République sera restaurée.* » Jean Zay - « *l'un des meilleurs* », pour son ami Pierre Mendès France - n'aura pas l'occasion de concrétiser ses souhaits.

En 1948, l'un de ses meurtriers est arrêté

Qui, le 20 juin 1944, sous le prétexte d'un transfert, donne l'ordre de le tirer de sa geôle puis de l'éliminer ? On imagine que les trois miliciens qui s'emparent de Jean Zay n'ont pas agi de leur propre chef et qu'ils agissent sous le couvert de leur chef, Joseph Darnand, secrétaire d'Etat au maintien de l'ordre (fusillé le 10 octobre 1945). Après un simulacre d'enquête - où on lui fait croire que son mari a été enlevé par la Résistance -, Madeleine Zay vit dans l'incertitude jusqu'à ce qu'en 1946, deux chasseurs découvrent par hasard le corps de l'ancien ministre. « *Parallèlement*, raconte Hélène Mouchard-Zay, *le livre avait été publié dès la Libération par des amis de mon père alors qu'on ne savait pas ce qui lui était arrivé.* »

Il faudra attendre 1948 pour avoir la confirmation que ce corps est bien celui de Jean Zay. Au terme d'une longue traque de trois ans, l'un des meurtriers est arrêté. Charles Develle, qui se prépare à fuir vers l'Amérique du Sud, révèle les circonstances de l'assassinat. Jugé à Lyon - en 1953 ! -, Charles Develle, défendu par maître René Floriot, obtient les circonstances atténuantes et est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Une peine qu'il ne fera pas puisqu'il meurt peu après. « *Ce qui m'a habité toute ma vie, c'est cette violence autour de son assassinat et cette responsabilité de Vichy qui l'a arrêté, jugé emprisonné et condamné*, conclut sa fille. *Jean Zay était un grand homme à qui il faut rendre justice sur son œuvre.* » Cela explique aussi son engagement en mémoire de ces millions de déportés, « *en particulier ceux des 4000 enfants exterminés qui ont transité dans les camps d'internement du Loiret.* »

Philippe de La Grange

* Editions *Belin*